



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 mars 2019

Le jeudi 7 mars 2019, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 1^{er} mars 2019 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 13

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; Mme M. Gérard TRUFFAULT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

Membres absents excusés :

M. Francis GAULARD ; Mme Monique GALLAIS ; M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; Christine REUCHERON ; M. Michel LAURENT ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION ;

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ Urbanisme – Révision du Plan Local d'Urbanisme

▪ Approbation du zonage eaux usées

Le maire rappelle que dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, il a été demandé au bureau d'études, Iao Senn, de mettre en cohérence le zonage d'assainissement eaux usées, approuvé en 2017, avec les futures zones à urbaniser.

Le bureau d'études a donc analysé la capacité de la station d'épuration à traiter les effluents supplémentaires à terme en 2027.

De fait compte tenu du zonage en 2 AUA du lotissement des Eglantines, du schéma directeur actuellement en cours, et de l'inscription d'un emplacement réservé à proximité de la station, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet de zonage d'assainissement collectif tel que présenté et charge le maire de prescrire une enquête publique sur zonage d'assainissement eaux usées qui sera menée conjointement avec celle du zonage des eaux pluviales et du PLU.

▪ Approbation du zonage eaux pluviales

Le maire rappelle que le schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) a fait l'objet d'une autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau, dont la validité court jusqu'au 7 juillet 2020.

Il indique que dans le cadre de la révision du PLU, il a été demandé au bureau d'études IAO SENN, d'actualiser le zonage des eaux pluviales compte tenu des évolutions des périmètres des projets d'urbanisation.

Sur ce nouveau périmètre, les travaux préconisés dans le SDGEP, dans le cadre de nouveaux projets, ne sont pas adaptés. Il appartiendra donc aux aménageurs de consulter la police de l'eau avant la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales. De manière générale, les projets seront conçus pour limiter au maximum l'imperméabilisation des sites et favoriser l'utilisation de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le projet de zonage d'assainissement eaux pluviales tel que présenté et charge le maire de prescrire une enquête publique sur le zonage des eaux pluviales qui sera menée conjointement avec celle du zonage d'assainissement eaux usées et du PLU.

▪ Bilan de la concertation

Le maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé les modalités de la concertation comme suit :

- Organisation d'au moins une réunion publique au stade jugé le plus judicieux de la procédure ;
- Mise en place d'au moins une exposition publique d'information sur la procédure et/ou projet ;
- Mise à disposition d'un registre en mairie afin que la population puisse s'exprimer ;
- Information régulière dans la presse locale, par affichage, publication sur le site internet de la commune.

La concertation a associé l'ensemble des acteurs du territoire : la population, les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs. Elle a permis de présenter aux habitants/propriétaires, les enjeux et objectifs de la révision ainsi que les étapes clefs des études. Cette concertation a offert la possibilité à chacun de s'exprimer, de comprendre et de connaître le projet de PLU. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le bilan de la concertation.

▪ **Arrêt du projet de PLU**

Le PLU, présenté par le cabinet DRIOLLET Urbanisme comprend notamment : un rapport de présentation, une évaluation environnementale, le projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, le règlement littéral et le règlement graphique, et des annexes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le projet de révision du PLU de la commune de VAL d'IZE et précise que conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux associations agréées qui en ont fait la demande, à l'autorité environnementale à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Le Conseil Municipal charge le maire de soumettre le projet à enquête publique après retour des avis précités.

❖ **Finances**

▪ **Budget principal, budgets annexes assainissement et zone d'activités : Adoption des comptes de gestion**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments des comptes de gestion établis par le receveur pour l'année 2018 concernant le budget principal de la commune et les budgets annexes assainissement et zone d'activités, adopte sans réserve ces documents.

▪ **Budget principal - Approbation du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal de la commune qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.628.956,91	2.165.093,96	984.301,40	1.123.206,68
+ 536.137,05		+ 138.905,28	
		Résultat reporté - 315.238,00	
Résultat cumulé + 536.137,05		Résultat cumulé - 176.332,72	
+ 359.804,33			

Il précise, qu'en section d'investissement, en dépenses les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à : 589.450,00 € ; en recettes les restes à réaliser s'élèvent à : 353.850,00 €

▪ **Budget annexe assainissement - Approbation du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe de l'assainissement qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
33.637,97	60.781,25	275.842,30	36.710,88
27.143,28		- 239.131,42	
Résultat reporté +233.675,04		Résultat reporté + 59.955,42	
Résultat cumulé +260.818,32		Résultat cumulé - 179.176,00	
+ 81.642,32			

Il précise, qu'en section d'investissement, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 185.000,00 € ; les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 115.000,00€.

▪ **Budget annexe zone d'activités - Approbation du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe de la zone d'activités qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.891.490,52	1.891.490,52	1.517.808,36	1.993.145,14
	676.000	264.936,42	112.959,14
	Vente 2 bâtiments à V COM	Transfert Emprunts vers budget COMMUNE	Excédent fonct ZA N-1
11.304,52	11.304,52	47.000	
Décompte 2017 V COM	Prise en charge du déficit par le budget COMMUNE	Remb avance vers budget COMMUNE	
1.880.186,00 – opérations d'ordre	1.204.186 – opérations d'ordre	1685.94 - Frais acte Paquet	1.880.186 – opérations d'ordre
		1.204.186,00 – opérations d'ordre	
0			+ 475.336,78
			Résultat reporté (001)
			-254.103,58
Résultat cumulé		Résultat cumulé	
0			+ 221.233,20

❖ **TRAVAUX et PROJETS EN COURS**

▪ **Travaux de réhabilitation de la mairie**

Le maire informe l'assemblée que 2 avenants en plus-values ont été pris ; l'un au lot « Vitraux » d'un montant de 4.466,28 € HT , l'autre au lot « Isolation - Plâtrerie » d'un montant de 8.147,88 € HT ; un avenant en moins-value a été pris au lot « Plafonds suspendus » d'un montant de 847,34 € HT

Suite à la réalisation de la chape, la mise en service du chauffage au sol a été effectuée, à venir les travaux de peinture à l'étage.

▪ **Aménagements de sécurité sur le RD 794**

Le maire indique que suite au dernier conseil municipal, il a demandé au bureau d'études BOUVIER une étude complémentaire « du garage Citroën au carrefour de la Haie d'Izé », son coût s'élève à 4.503,50 € HT.

❖ **PERSONNEL COMMUNAL**

Le maire informe l'assemblée que ,suite à la demande de mutation de madame Lydia LOUVEL, un recrutement a été lancé. Les entretiens se sont déroulés courant février, et madame Hélène DAVID, domiciliée à VAL d'IZE, a intégré le personnel communal le 1^{er} mars 2019.

Le maire ajoute que madame Annick PAYSANT fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2019, compte tenu de la réorganisation des services, un emploi à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 27 heures sera à pourvoir en septembre 2019.

❖ **BIBLIOTHEQUE**

▪ **Reprise en gestion directe de la Bibliothèque**

Le maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 6 juillet 2018, le conseil communautaire a pris la compétence relative à la lecture publique, avec pour objectif une plus grande démocratisation de l'accès à la culture et une mise en réseau des bibliothèques.

Le maire précise qu'afin de pouvoir adhérer au réseau de lecture publique proposé par la communauté d'agglomération puis , à l'avenir, de préparer le projet de future médiathèque en répondant aux critères imposés par la DRAC, il est proposé que la bibliothèque, actuellement gérée par l'association « Médiat

'izé » et ses bénévoles soit reprise en gestion directe par la commune au 31 mars 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la reprise en gestion directe de la bibliothèque au 31 mars 2019 ; de prendre directement en charge les dépenses de l'établissement à compter du 31 mars 2019 et de reprendre dans le patrimoine communal tous les actifs de l'association à compter de cette date.

▪ **Fixation des modalités de fonctionnement de la bibliothèque**

A compter du 31 mars 2019, la commune sera le gestionnaire de la bibliothèque, il appartient donc à l'assemblée d'en fixer les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, dit que l'adhésion à la bibliothèque communale sera gratuite, propose que les bénévoles continuent d'assurer les permanences et approuve la convention de bénévolat qui fixe leurs droits, valide le règlement intérieur.

▪ **Adhésion au réseau des bibliothèques proposé par VITRE COMMUNAUTE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la convention proposée par la Communauté d'Agglomération d'adhésion au réseau des bibliothèques qui vise, notamment, à :

- Un maillage du territoire favorisant le développement de la lecture publique,
- Une augmentation des services à la population avec une offre documentaire étoffée, une circulation facilitée des usagers, des documents et des oeuvres d'art,
- Donner une place au multimédia et à favoriser l'appropriation des outils numériques par tous.

❖ **DIVERS**

- Le maire indique que pour améliorer sa couverture Orange a procédé à l'installation d'un pylône sur la zone d'activité, il reste maintenant à le mettre en service.
- Le maire rappelle à l'assemblée la date des élections européennes fixée au 26 mai 2019

Prochaine séance du Conseil municipal le 11 avril 2019